

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 61
Membres absents : 17
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023
Date de transmission : 26/09/2023
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

2^{ème} QUESTION

Approbation du Contrat Local de santé (DELIBERATION n° 2023-123)

Par délibération n°2021-070 du 7 avril 2021, le Conseil de Communauté a approuvé l'engagement de Saint-Louis Agglomération dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Les Contrats Locaux de Santé permettent d'associer les acteurs d'un territoire autour des enjeux de santé.

L'article L. 1434-17 du Code de la santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence régionale de santé, notamment avec des collectivités territoriales et leurs regroupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social ».

Outil au service d'une stratégie locale de la santé, le CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en apportant une meilleure réponse de proximité aux besoins de la population et une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par différents partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de découplage.

Le CLS est porté conjointement par Saint-Louis Agglomération et l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Compte tenu des problématiques locales diagnostiquées, 3 axes prioritaires ont été définis :

- Axe 1 : améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité (para)médicale ;
- Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à la santé
- Axe 3 : améliorer le parcours des personnes âgées pour faciliter leur maintien en autonomie.

Le CLS de Saint-Louis Agglomération est conclu pour une durée de 3 ans, et est susceptible d'évoluer en fonction des besoins de santé de la population du territoire.

Au regard des orientations stratégiques retenues, les institutions suivantes seront également signataires du CLS :

- la Collectivité européenne d'Alsace
- la Préfecture du Haut-Rhin
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Haut-Rhin
- le Régime Local d'Assurance Maladie
- la Région Grand Est
- la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
- le Groupement Hospitalier Régional Mulhouse Sud Alsace

Des avenants au Contrat Local de Santé pourront ultérieurement être conclus, sous réserve de l'approbation préalable du Copil du CLS, pour permettre à d'autres partenaires d'être signataires du CLS et/ou compléter le programme d'actions.

Le contrat précise le contexte du territoire (dont un diagnostic en annexe), le champ d'application et l'objet du contrat, le suivi et l'évaluation de celui-ci ainsi que les engagements réciproques des signataires en faveur des axes stratégiques retenus collectivement. Il recense en annexe 16 fiches actions.

Le budget nécessaire au déroulement du CLS sera défini lors de chaque exercice.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le Contrat Local de Santé et ses annexes, tels que joints à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tout avenant éventuel sous réserve d'accord préalable du Comité de pilotage mis en place ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toute formalité ou à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

